

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale
pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.52 Protection de *Swietenia macrophylla* dans le cadre de la CITES

RAPPELANT que les annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) contiennent actuellement certaines espèces d'arbres;

PRENANT ACTE que la Société botanique brésilienne et l'Agence brésilienne pour l'environnement (IBAMA) considèrent déjà que *Swietenia macrophylla* est menacée d'extinction;

RECONNAISSANT que le projet de Liste rouge mondiale des plantes menacées de l'UICN mentionne *Swietenia macrophylla* comme menacée dans une bonne partie de son aire de répartition;

NOTANT que le commerce international de cette espèce contribue à son état actuel;

RAPPELANT qu'à la dernière Conférence des Parties à la CITES, en mars 1992, les gouvernements des États-Unis et du Costa Rica ont proposé d'inscrire le genre acajou *Swietenia* à l'Annexe N de la Convention;

REGRETTANT que *Swietenia macrophylla* ait été retirée de la proposition;

RAPPELANT que dans une publication récente *Mahogany Conservation: Status and Policy Initiatives*, d'éminents experts brésiliens, américains et britanniques ont fermement soutenu l'inscription de *Swietenia macrophylla* à l'Annexe N de la CITES;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

DEMANDE INSTAMMENT aux États membres de l'UICN d'envisager la possibilité d'inscrire *Swietenia macrophylla* à l'Annexe N de la CITES.